



## Charte de Bon Voisinage

La commune de Port-de-Lanne est heureuse de porter à votre connaissance cette Charte de Bon Voisinage, marque de cordialité et de convivialité à la vie de notre village.

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces dix dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des "néo-ruraux", peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits. Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la "Charte de bon Voisinage" est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

aussi les parfums de foin coupés, les fleurs,

- les bons produits du potager ou du voisin agriculteur...

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait...!

En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail.

Certains seront tentés de protester, de prévenir la municipalité pour se plaindre...

Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.

### L'activité agricole au fil des saisons

- **Printemps**
  - Préparation des sols (labours) et semis,
  - Épandage des lisiers et boues d'épuration,
  - Entretien des cultures,
  - Mise à l'herbe des animaux,
  - Fertilisation des sols (épandage de produits organiques)
  - Soins des animaux...

**Mieux se connaître, pour mieux vivre ensemble !**

"Etre à la campagne", c'est le rêve que caressent de plus en plus de citoyens :

- les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pied ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a

- **Été**
  - Récolte de foin,
  - Récolte des cultures,
  - Convois agricoles (moissonneuses, plateaux à paille...)
  - Couverture des sols,
  - Soins aux animaux...
- **Automne**
  - Semis,
  - Ensilage de maïs et autres céréales,
  - Épandage des lisiers,
  - Couverture des sols,
  - Soins aux animaux...
- **Hiver**
  - Naissance, nourrissage et sevrage des animaux,
  - Labours d'hiver,
  - Apport d'engrais,
  - Épandages divers,
  - Stockage de fumier aux champs,
  - Soins aux animaux...

## *J'aime ma commune et je lui montre...*

- J'attends le jour de collecte pour sortir mes sacs-poubelles,
- Je respecte la propreté des espaces communs et je veille à nettoyer en cas de salissure accidentelle,
- Je composte mes déchets verts ou je les emmène à la déchetterie car il est interdit de les brûler,
- Je taille mes haies en limite de propriété, elles ne doivent pas empiéter sur le domaine public, ni chez mon voisin,

## *Je suis l'ami des bêtes, mais...*

- Je tiens mon animal en laisse, je ne le laisse pas errer,
- Je m'assure que mon compagnon ne soit pas une nuisance (bruits ou odeurs pour mes voisins),
- Je ne nourris pas les animaux errants (chats...) afin de limiter leurs nuisances.
- **Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.**

## *Je roule prudemment et je suis courtois...*

- Je circule lentement dans le village et sur les parkings communs (école, bourg...),
- Je veille à respecter le code de la route : limitation de vitesse, panneau de signalisation (priorité à droite),
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule donc je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les places privées ou handicapées.

## *Je fais vœu de silence...*

- J'évite de bricoler et tondre le dimanche, je m'arrange pour le faire la semaine :
  - de 9h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi,
  - de 9h à 12h et de 15h à 20h le samedi,
  - de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés (si j'y suis obligé).
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un évènement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.
- Je reste courtois avec mes voisins en toute circonstance.

## *Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous*

Nos enfants jouent à la pelote, au rugby,... dans la même équipe.

On se retrouve à la fête de l'école, pendant les fêtes du village. On se voit régulièrement à la boulangerie...

Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

***Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître et communiquer permettent de se comprendre.***



MAIRIE DE  
**PORT-DE-LANNE**

*Au confluent  
des Gaves et de l'Adour*

## Rappel

### *Responsabilité du maître*

• Le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux. Le maître peut être redevable d'une amende allant jusqu'à 450 €. Le tribunal peut prononcer une peine de confiscation et de placement en chenil, voire faire euthanasier l'animal. Le locataire peut voir son bail résilié.

• Les maîtres sont tenus pour responsables des dommages causés par leurs animaux et ne doivent pas les laisser divaguer.

### *Chiens errants*

• Il est fortement recommandé, pour le bien de tous et le respect des promeneurs, de tenir son chien en laisse sous surveillance ou de la garder dans sa propriété clôturée.